

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1170

présenté par
M. Alfandari

ARTICLE 6 BIS A

Au début de l'alinéa 23, substituer aux mots :

« La décision d'autorisation est prise »

les mots :

« L'autorisation est accordée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.